

# Violence familiale: le dévoilement des antécédents du conjoint est accueilli favorablement

Spécialistes et intervenants accueillent favorablement le projet de loi visant à protéger les personnes à risque de violence conjugale présenté par Fredericton, mais plaident pour un appui financier plus important pour les services offerts aux victimes.



Justin Dupuis  
justin.dupuis@acadienouvelle.com

Le ministre de la Sécurité publique, Kris Austin, a présenté un projet de loi qui permettrait aux Néo-Brunswickois d'interroger la police sur les antécédents de violence conjugale de leur partenaire intime.

Carmen Gill, professeure de sociologie à l'Université du Nouveau-Brunswick, dit être satisfaite du nouveau projet de loi et y voit un outil supplémentaire à la disposition des citoyens afin de se prémunir contre d'éventuelles situations de violence.

«C'est un projet qui vise à intervenir en amont de la violence qui pourrait survenir dans les relations de couple, dit celle qui a aussi été directrice du Centre de recherche Muriel McQueen sur la violence familiale pendant dix ans. C'est super intéressant et ça fait un bon moment que de nombreux organismes au Canada demandent que ce type d'information soit divulgué aux femmes qui se retrouvent dans une situation où elles pensent qu'il y a un problème avec leur conjoint.»

Le Carrefour pour femmes de Moncton, une maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, espère lui aussi que cette initiative du gouvernement pourra faire en sorte que moins de femmes aient recours à ses services.

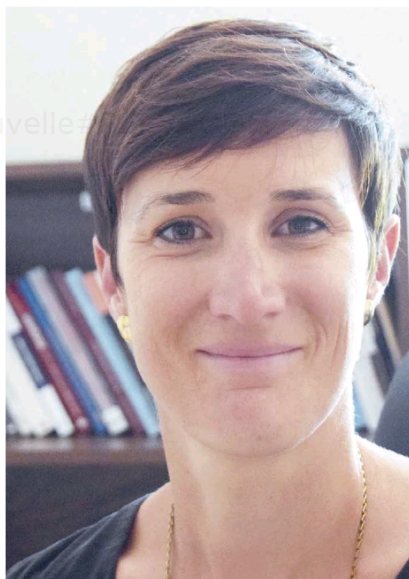
«Elles n'ont pas de manière de connaître les antécédents de leur partenaire, donc à long terme, je crois que ça va beaucoup aider. C'est un autre outil pour aider les femmes à rester en sécurité», dit Tammy Daigle, directrice adjointe de l'organisme.

## DES RÉSERVES

Bien qu'elle soit d'accord pour dire que le projet de loi peut prévenir certaines situations de violence, Madeline Lamboley, professeure adjointe au Département de sociologie et de criminologie de l'Université de Moncton, a beaucoup plus de réserves.

Elle craint notamment que cette approche puisse faire porter le fardeau de violences sur les épaules des victimes.

«On peut imaginer des situations où on va reprocher aux victimes de ne pas avoir demandé d'informations sur leur part-



Madeline Lamboley - Archives

naire, craint Mme Lamboley. C'est un outil supplémentaire, mais on a l'impression qu'avec ce projet de loi, le gouvernement va pouvoir se dire qu'il a fait quelque chose et se lave les mains du reste.»

Le gouvernement doit délier les cordons de la bourse afin de financer des formations aux corps policiers et aux premiers répondants, sans oublier les organismes qui offrent des services aux victimes, dit-elle.

«On devrait investir dans les maisons d'hébergement qui débordent et ne savent plus où donner de la tête», précise Madeline Lamboley.

Le sous-financement pour les services aux victimes de violences, Tammy Daigle en sait quelque chose. Carrefour pour femmes, un refuge comptant 41 lits, n'arrive pas à répondre à la demande.

Le refuge est souvent au maximum de sa capacité. Au cours des six derniers mois, l'organisme a reçu 3578 appels pour des situations de violence familiale et un logement a été refusé à près de 400 femmes, faute d'espace.

«Ça fait 12 ans que je suis avec le Carrefour pour femmes. Quand j'ai commencé, on n'avait que huit lits. On en a aujourd'hui 41, mais je crois qu'on pourrait en avoir 20 de plus et on aurait encore de la difficulté. Nous avons des appels tous les jours», dit-elle.

Avec décembre qui approche, le mois le plus achalandé pour Carrefour pour femmes, Tammy Daigle est donc d'accord pour dire que le gouvernement provincial doit accroître son financement afin de soutenir les organismes qui œuvrent auprès des victimes de violences familiales. ■